



Effectifs minimum
2 – 12 participants

Tarif
Nous
contacter

PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES A MAIN RS5641

Durée

- 7 heures (1 jour)

Objectifs

- Acquérir le savoir, savoir-faire et savoir-être pour exercer dans le respect du cadre légal et réglementaire, les missions de sûreté (inspection visuelle des bagages à main et palpation de sécurité)

Compétences visées

- Savoir se placer
- Etre en mesure d'appliquer les techniques de palpation de sécurité
- Savoir adopter la bonne conduite en cas de découverte d'un objet dangereux

Pré-requis

- Détenir la carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité

Public

- Tous les agents de sécurité devant justifier d'une formation en vue de l'habilitation par l'employeur et de l'agrément préfectoral ou CNAPS pour la réalisation de palpation de sécurité

Modalités et outils pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques
- 1 support de formation par participant
- Matériel pédagogique dédié à la formation (panneau pédagogique, vidéoprojecteur, ...)

Modalités d' évaluation

- Evaluation continue des stagiaires
- Evaluation qualité de la formation
- Attestation de fin de formation comprenant les acquis de formation

PROFIL DU FORMATEUR

Formateur en sûreté-sécurité, ancien membre des forces de l'ordre, disposant de son agrément préfectoral

FORMAT DE LA FORMATION

En inter : dans nos locaux à Ploemeur aux dates indiquées ci-dessus

En intra : dans vos locaux selon une planification définie avec vos services en amont

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Bernard SPITALE – Dirigeant Prométhée FPS



Effectifs
2 – 12 participants

Tarif
Nous
contacter

PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES A MAIN RS5641

PROGRAMME

Théorie

Cadre général

Crime et délit flagrant

Légitime défense

Obligation d'assistance à personne en danger

Cadre spécifique

– Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage

– Circulaire NOR INT/D/02/00120/C du 3 MAI 2002 relative à l'agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des services internes d'entreprises pour procéder aux palpations de sécurité

– Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives

– Le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif

Les objets Interdits, les armes par destination, les armes diverses, la connaissance du public, palpations de sécurité, Inspections visuelles et fouilles de bagages à main.

Pratique

Les principes généraux de sécurité et d'action,

Les placements de sécurité,

Les différentes techniques de palpation de sécurité,

Les conduites à tenir en cas de découverte d'un objet dangereux,

Exercices de palpations et d'appréhension d'un individu.

ZAMMIT FORMATION

Espace Créa - Parc Technologique de Soye - 15 rue Galilée - 56270 PLOEMEUR

Tél. : 02 97 83 50 09 • Mob. : 06 13 60 85 04 • Mail : prometheeformationsecurite@gmail.com

Siret n° 92996295ARL3400014 Code APE n° 8559 A